

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





sommaire

4 ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6 LE MOUVEMENT SOLIHA

8 RÉTROSPECTIVE 2025 : ZOOM SUR NOS PROJETS

12 RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR PÔLES

14 PÔLE HABITAT

18 PÔLE HÉBERGEMENT

19 Pensions de famille

- Jean FERRAT
- Gisèle HALIMI
- Henri LOORIUS

22 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Thérèse CAULIER

24 Foyer Logement Intercommunal d'Urgence

26 Service d'Accueil d'Urgence

- Dispositif personnes isolées
- Dispositif familles

30 PÔLE PARENTALITÉ

- Centre Parental - Les Moussaillons

34 PÔLE ACTIONS SOCIALES

38 ANNEXES

AGIR ENSEMBLE : NOS PARTENAIRES
COMPOSITION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPOSITION DU DIRECTOIRE
ORGANIGRAMME ASSOCIATIF

édito

L'année 2025 a été une année contrastée pour SOLIHA Flandres. Elle a été marquée par un déficit important qui a conduit le Conseil d'administration à prendre des décisions exceptionnelles afin de préserver la pérennité et la viabilité de notre association.

Face à cette situation, nous avons collectivement fait preuve de responsabilité et de détermination. Les mesures engagées, bien que parfois difficiles, traduisent notre volonté de consolider nos bases et de poursuivre notre mission au service de nos bénéficiaires et partenaires.

Cette année 2025, a été jalonnée d'actions concrètes, de projets structurants et d'initiatives qui témoignent de la capacité de notre association à répondre aux besoins des publics accompagnés, tout en s'adaptant aux réalités du territoire.

Au-delà des actions menées, cette année met en lumière l'implication quotidienne des équipes, leur professionnalisme et leur engagement sans faille. Elle illustre également la richesse du travail partenarial, indispensable pour construire des réponses cohérentes, durables et adaptées.

J'ai pu, dès mon arrivée, mesurer la qualité des dynamiques à l'œuvre, la diversité des dispositifs portés et la volonté partagée de faire évoluer nos pratiques au service des personnes accompagnées.

Les mois à venir s'inscrivent dans cette continuité : consolider ce qui fonctionne, accompagner les transformations nécessaires et poursuivre le développement de projets porteurs de sens.



Marie DECROOCQ
Directrice générale
de SOLIHA Flandres



LE MOUVEMENT SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Inscrit dans l'économie sociale et solidaire, SOLIHA :

- favorise **l'accès et le maintien dans l'habitat** des **personnes défavorisées, fragiles et vulnérables** ;
- agit **auprès des collectivités, et avec le soutien des institutions**, pour apporter **des réponses habitat adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires**.

Les associations SOLIHA sont agréées « Services sociaux d'intérêt général » par l'État pour leurs activités en faveur des personnes défavorisées. Ces agréments permettent de bénéficier d'aides publiques et de contractualiser avec les décideurs publics.

SOLIHA est le **1^{er} réseau associatif à avoir engagé une démarche qualité des services** au travers de la certification Qualicert-SGS.



SOLIHA déploie ses métiers sur l'ensemble du territoire national

RÉHABILITATION

- LA RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE AU SERVICE DES PARTICULIERS ET DES COPROPRIÉTAIRES
- LA CONDUITE DE PROJETS DE TERRITOIRE

LOGEMENT D'ABORD

- LA PRODUCTION D'HABITAT D'INSERTION
- L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES
- LA GESTION LOCATIVE SOCIALE



123

STRUCTURES PRÉSENTES EN
MÉTROPOLE ET EN OUTRE-
MER



3 525

SALARIÉS



1 900

ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES



Rétrospective 2025 : zoom sur nos janvier



FORUM PARTENORD HABITAT

Nous avons participé au premier forum dédié à l'innovation sociale organisé par Partenord Habitat. Cet événement a permis de valoriser nos actions auprès des partenaires et de renforcer les liens avec les acteurs du logement et du secteur associatif.

février

NOUVEAU LOCAUX POUR LE SERVICE D' ACTIONS SOCIALES

Le Pôle Action Sociale en Flandre intérieure a intégré ses nouveaux locaux au Centre Directionnel d'Hazebrouck. Cette installation a été marquée par une inauguration réunissant partenaires et équipes, réaffirmant notre engagement en faveur de l'accompagnement social et du logement.



mars

VOIR LA VIDÉO



SEMAINES DE LA PARENTALITÉ ET DE LA PETITE ENFANCE

À l'occasion des Semaines Nationales de la Parentalité et de la Petite Enfance, le Centre Parental s'est mobilisé en proposant des ateliers et temps d'échanges à destination des familles. Ces actions ont permis de renforcer les liens familiaux et de valoriser le rôle des parents.

projets



COLOR RUN

Professionnels et résidents ont participé à la 2^e édition de la Color Run organisé par À tes côtés. Cet événement convivial et fédérateur a rassemblé les participants autour des valeurs de solidarité et de partage.

avril

LIRE
L'ARTICLE



mai

INAUGURATION PENSION DE FAMILLE GISÈLE HALIMI

Ouverture de la pension de famille Gisèle Halimi à Dunkerque, à l'occasion de la Semaine nationale des pensions de famille. Ce nouveau lieu de vie, destiné notamment à des femmes en situation de précarité, incarne des valeurs de dignité, d'émancipation et d'inclusion.



Inauguré en présence de
M. Patrice Vergriete, Mme Émilie Mamcarz,
M. André Flajolet, M. Josseran Floch.



juin



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Assemblée Générale à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ce temps fort a permis de dresser le bilan d'une année 2024 structurante, marquée par la consolidation de l'organisation interne et la poursuite des engagements en faveur de l'inclusion, de la dignité et du bien commun, avec le soutien des équipes, partenaires et instances de gouvernance.

Rétrospective 2025 : zoom sur nos



juillet

UN ÉTÉ MOUVEMENTÉ

L'été 2025 a été rythmé par de nombreux moments de convivialité pour les familles accompagnées par nos structures. Autant d'occasions de créer des souvenirs, de favoriser les rencontres et de profiter pleinement des richesses de notre territoire.



août

OUVERTURE DE 20 PLACES FAMILLES À MALO-LES-BAINS

Ouverture de 20 nouvelles places d'hébergement d'urgence à Malo-les-Bains, permettant l'accueil de 6 familles monoparentales ou de femmes isolées avec enfants. Mené en partenariat avec la DDETS, la CUD et la CAO Flandres, ce projet renforce l'offre d'hébergement du territoire pour les familles en situation de précarité..



septembre



LIRE L'ARTICLE

VERNISSAGE D'UNE FRESQUE SUR L'UN DE NOS LOGEMENTS

Une nouvelle fresque a vu le jour rue Raymond Telly à Petite-Synthe, face à l'école du Torpilleur. Imaginée avec la Ville de Dunkerque, portée par la mairie de quartier de Petite-Synthe et réalisée par les artistes Xemse Kemse et TOUTSPRAY, elle fait entrer la solidarité dans le parcours d'art urbain du quartier.

projets



Octobre

SALON DE L'HABITAT

Pour la deuxième année consécutive, nos équipes ont participé au Salon de l'Habitat, un rendez-vous incontournable pour mettre en lumière notre expertise, renforcer notre visibilité sur le territoire et créer de nombreux échanges avec les visiteurs et les partenaires présents.

Novembre

VILLAGE DES SOLUTIONS

Une belle journée d'échanges autour des problématiques de logement, avec de nombreuses questions et des réponses concrètes apportées aux participants.
En tant qu'opérateur FSL, nous avons pu accompagner et orienter les situations rencontrées au plus près des besoins.



Décembre



INAUGURATION DU NOUVEAU FLIU

Inauguration du nouveau Foyer Logement Intercommunal d'Urgence, entièrement rénové pour améliorer l'accueil des personnes sans abri. Ce dispositif renforcé permet désormais des conditions d'hébergement plus dignes et adaptées : chambres individuelles, ouverture aux femmes, accueil des animaux et espaces de vie améliorés. Nos équipes poursuivent leur mission d'accompagnement social et d'accès aux droits au quotidien.



LIRE L'ARTICLE





RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR PÔLES



Habitat
Hébergement
Parentalité et Actions Sociales



PÔLE HABITAT

Le pôle habitat occupe une place centrale dans la mise en œuvre des politiques sociales et territoriales visant à garantir un accès digne et durable au logement. Au cours de la période considérée, les actions menées se sont inscrites dans une dynamique d'accompagnement des publics, de gestion et d'amélioration du parc de logements, de gestion des dispositifs liés au Logement d'abord et de coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Le pôle habitat dispose d'un patrimoine de logements contribuant à la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord, en facilitant l'accès au logement des ménages accompagnés.

Son fonctionnement repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de l'accompagnement social, de la gestion locative et du suivi technique.

Ce rapport présente une synthèse des principales activités, des résultats obtenus ainsi que des perspectives à venir.

Gestion et amélioration du parc de logements

Le pôle habitat intervient dans la gestion globale et dans l'amélioration de son parc de logements, en lien avec les collectivités.

Titulaire de la carte professionnelle, il assure également des missions de mandat de gestion pour le compte de tiers, ainsi que la prise à bail de logements en vue de leur sous-location dans le cadre de dispositifs spécifiques.

Le parc de logements gérés se compose de :

- 357 logements en propriété SOLIHA Flandres
- 55 logements en propriété SOLIHA BLI
- 60 logements en pension de famille
- 74 logements pris en location
- 86 logements en mandat de gestion

Soit un total de 632 logements et équivalents logements gérés.

Les principales actions portent sur le suivi technique et réglementaire du parc, le suivi des occupations, la gestion de la demande, ainsi que la mise en œuvre de la gestion locative sociale (GLS). Une attention particulière est également portée à la réduction de la vacance et à l'optimisation des délais de remise en location, en lien avec les interventions techniques nécessaires et les opérations de maintenance.

Attribution des logements

L'attribution des logements constitue une activité centrale du pôle habitat, visant à répondre aux besoins des ménages en fonction des disponibilités du parc et des critères d'éligibilité.

Cette activité comprend un appui à la constitution des dossiers et une coordination étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs. Une attention particulière est portée à la priorisation des situations urgentes, avec la mobilisation des aides adaptées, notamment le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et les dispositifs locaux existants.

Le suivi des ménages est assuré jusqu'à leur entrée dans le logement, afin de sécuriser leur installation et de limiter les ruptures de parcours.

L'attribution des logements s'inscrit dans les dispositifs du Logement d'abord, contribuant à la fluidité des parcours résidentiels et à l'accès durable au logement des ménages accompagnés.

En 2025, 87 logements ont été attribués dans le cadre des dispositifs incluant l'UCSD et l'Intermédiation Locative (IML), ainsi que dans le patrimoine propre de SOLIHA Flandres et les logements gérés pour le compte de tiers.



Gestion des impayés de loyers

La gestion des impayés de loyers constitue un axe majeur d'intervention du pôle habitat. Les situations rencontrées sont principalement liées à des fragilités économiques des ménages (perte d'emploi, séparation, problèmes de santé).

L'intervention privilégie une phase amiable fondée sur la détection précoce des impayés, le maintien du dialogue avec les locataires, l'analyse budgétaire et la mise en place des plans d'apurement, afin de favoriser le maintien dans le logement et de limiter le recours au contentieux.

En cas d'échec, une procédure contentieuse est engagée en dernier recours. En 2025, elle a concerné 21 commandements de payer, 13 jugements, 4 commandements de quitter les lieux et 1 expulsion. Cette activité s'inscrit dans un travail partenarial renforcé avec la CUD, les communes et les acteurs sociaux, dans un contexte de hausse de la précarité. Les perspectives portent sur la consolidation de ces coopérations et l'adaptation des réponses aux situations les plus fragiles.

Entretien du patrimoine

L'entretien du patrimoine constitue un axe essentiel garantissant la qualité, la sécurité et la pérennité du parc de logements. Les interventions portent sur la maintenance courante, le traitement des dysfonctionnements signalés, ainsi que la coordination des travaux réalisés par les prestataires. Une attention particulière est apportée à la réactivité des interventions afin de garantir la qualité de service aux occupants.

Le pôle veille également à la programmation des opérations d'entretien et à l'anticipation des besoins de rénovation, en vue de la construction d'un plan stratégique de patrimoine.

En 2025, le budget consacré à l'entretien du patrimoine s'élève à 257 408 €, réparti entre le petit entretien (102 182 €) et les gros travaux d'entretien (155 226 €).

Service amélioration de l'habitat – suivi des activités

Le service d'amélioration de l'habitat a fermé en début de période. Par conséquent, aucun nouveau dossier n'a été instruit au cours de l'exercice.

Une continuité d'activité a néanmoins été assurée sur les dossiers en cours, dans le cadre des dispositifs MAR, SPEE et des situations d'indépendance des logements, en lien avec le marché CAF et l'ARS porté par l'Union territoriale. Ces missions ont concerné plus d'une centaine de dossiers, répartis comme suit : 50 dossiers MAR, 35 dossiers SPEE et 27 dossiers CAF.

L'activité liée au marché ARS est maintenue sur le lot technique qui est porté par le pôle Habitat. Les interventions sont également réalisées sur une partie du périmètre du Pas-de-Calais.



ZOOM Dispositif « Un chez-soi d'abord »

Le dispositif « Un chez-soi d'abord » est un dispositif expérimental déployé sur le territoire de Dunkerque, permettant l'accès direct au logement de personnes sans domicile présentant des troubles psychiques et/ou des addictions, avec un accompagnement médico-social renforcé.



SOLIHA Flandres est membre du consortium et intervient notamment dans la captation des logements, en lien avec les partenaires du dispositif. Le suivi et l'accompagnement des situations sont assurés par les équipes dédiées du dispositif.

Au 31 décembre 2025, 6 ménages ont intégré un logement.

Dispositif d'Intermédiation Locative (IML), Outil du logement d'abord

Le dispositif d'intermédiation locative (IML) constitue un véritable outil du Logement d'abord, permettant de faciliter l'accès à un logement stable et sécurisé pour des ménages en situation de fragilité. Il repose sur la mobilisation de logements confiés à un organisme intermédiaire, qui en assure la gestion locative adaptée et la sécurisation.

Dans ce cadre, SOLIHA Flandres intervient en tant qu'opérateur depuis 2009, en assurant la captation des logements, la prise à bail, la gestion locative adaptée (suivi administratif et financier, entrées et sorties dans les lieux), la relation avec les propriétaires, ainsi que la prévention et la gestion des impayés.

La présence d'un service social dédié, en lien étroit avec la gestion locative, constitue un véritable atout : elle permet d'articuler accompagnement social et gestion du logement au quotidien, renforçant ainsi la sécurisation des ménages comme celle des propriétaires.

Les ménages sont orientés par les services du SI-SIAO, qui évaluent les situations et proposent l'entrée dans le dispositif.

En 2025,

67 logements
sont pris à bail et

20 logements
sont gérés en mandat
de gestion.

Cession du patrimoine

Le pôle participe activement à la définition des stratégies patrimoniales. Une réflexion est engagée courant 2025 concernant la cession de certains biens du patrimoine, durablement libres d'occupation. Cette situation engendre des charges de gestion liées à cette vacance prolongée, notamment le paiement des taxes foncières et des charges d'entretien.

Des démarches administratives ont été effectuées auprès des services de la DDTM, leur accord étant obligatoire pour les logements conventionnés. Un protocole de vente a été mis en place, dans le respect des procédures en vigueur et du décret applicable aux associations HLM relevant de la loi 1901, permettant de sécuriser les cessions engagées.

Le conseil d'administration a validé, en juin 2025, la cession d'une trentaine de logements.



L'exercice met en évidence une activité soutenue du pôle habitat, marquée par la mise en œuvre des dispositifs du Logement d'abord, ainsi que par la gestion du patrimoine, contribuant au relogement des ménages et à la fluidité des parcours résidentiels.

Dans la continuité des actions menées, les perspectives visent à mieux organiser et renforcer l'activité du pôle. Elles portent sur la mise en place d'un plan stratégique de patrimoine, afin de mieux programmer les opérations d'entretien et de rénovation, et sur la poursuite du processus de cession du patrimoine, dans une logique d'optimisation et d'adaptation du parc de logements aux besoins des ménages accompagnés et aux capacités de gestion de l'organisme.

Dans le même temps, un projet de service sera engagé afin de renforcer la structuration de l'activité du pôle. Il permettra de consolider l'organisation interne et de formaliser les pratiques professionnelles, en posant un cadre de référence commun. Il contribuera également à renforcer la traçabilité de l'organisation par la formalisation et l'actualisation des procédures internes, garantissant ainsi une meilleure lisibilité, sécurisation et harmonisation des pratiques.





PÔLE HÉBERGEMENT

L'année 2025 a marqué une étape importante pour le pôle hébergement de SOLIHA Flandres, avec le développement de nouvelles réponses adaptées aux besoins des publics vulnérables, en partenariat avec les services de l'État et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Parmi les principales avancées :

- l'ouverture d'une nouvelle pension de famille destinée à un public féminin en situation de vulnérabilité ;
- la création de 20 places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour des mères isolées avec enfants, au sein d'appartements réhabilités à Malo-les-Bains ;
- la désignation de SOLIHA Flandres pour l'ouverture du nouveau Foyer Logement Intercommunal d'Urgence (FLIU), conçu pour offrir un accueil plus digne et adapté au public le plus vulnérable, notamment pour les femmes et les personnes avec animaux.

L'année a également été marquée par la signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec les services de l'état (DDETS), venant renforcer la structuration, la mutualisation des services et l'efficacité de l'accompagnement proposé aux publics accueillis.



ZOOM

Le CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux engagés dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ce projet mobilise l'ensemble des parties prenantes autour d'une démarche partenariale visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées sur le territoire.

Un travail étroit est conduit par la coordinatrice de projets en lien avec les différents acteurs institutionnels, associatifs et partenaires locaux.

Cette dynamique collaborative permet d'identifier les besoins du territoire et de construire des réponses adaptées aux publics accompagnés.

Marché solidaire, en partenariat avec l'Association Créative



NOS PENSIONS DE FAMILLE

Les pensions de famille constituent une réponse adaptée aux personnes en situation d'isolement et de grande précarité, pour lesquelles l'accès à un logement autonome reste difficile à court terme. Elles proposent un cadre de vie stable, sécurisant et à taille humaine, favorisant à la fois l'inclusion sociale et le maintien dans le logement.

Jean FERRAT : partage, engagement et convivialité

L'année 2025 a été marquée par la poursuite et le développement de projets extérieurs, notamment autour du fleurissement, du potager et de la mini-ferme. Ces initiatives participent pleinement à la dynamique collective et au bien-être des résidents. Après l'installation de poules permettant la récolte d'œufs, la pension a accueilli une chèvre, contribuant à l'entretien des espaces extérieurs, ainsi que cinq lapins venus enrichir ce projet.

Au-delà de leur dimension écologique, ces actions favorisent la responsabilisation, l'entraide et l'implication des résidents dans la vie du lieu.



98% taux
d'occupation

Ces projets constituent également un levier d'ouverture vers l'extérieur, en facilitant les échanges avec les partenaires et en valorisant l'image de la pension de famille auprès de nouveaux publics. Dans cette dynamique, un partenariat avec l'association Céd'Agir, intervenant notamment dans le champ de la tabacologie, a permis l'organisation d'une action symbolique autour de la plantation d'arbres fruitiers. Cet événement, inscrit dans le cadre du « Mois autrement », a réuni plusieurs pensions de famille et s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis quatre ans autour des addictions.

L'année 2025 a également été marquée par le développement d'actions favorisant l'ouverture et les rencontres inter-structures. Pour la première fois, plusieurs événements ont été organisés, tels que des concours de belote et de pétanque entre pensions de famille, ainsi qu'une initiation au billard en partenariat avec le Centre Éducatif Renforcé de l'AAE. Ces temps conviviaux ont permis de renforcer les liens sociaux et de créer de nouvelles dynamiques partenariales.

Par ailleurs, la pension a su mettre à l'honneur les compétences et le savoir-faire de ses résidents, notamment à l'occasion de la fête de la pension de famille, placée sous le signe de la convivialité et de l'authenticité. Cet événement a constitué un temps fort de l'année, valorisant l'implication de chacun dans la vie collective.

Enfin, la Pension de Famille Jean Ferrat continue de se distinguer par son fonctionnement basé sur la pair-aidance et la convivialité au quotidien. De nombreuses actions ont rythmé la vie des résidents tout au long de l'année : sorties (parc d'attractions, visite de la ville de Bergues, marche au Cap Gris-Nez), moments festifs (organisation d'un repas de Noël par un chef cuisinier), projets collectifs (réhabilitation d'un logement par six résidents) ou encore initiatives favorisant le lien avec les proches, comme la journée « 1+1 ».

L'ensemble de ces actions témoigne d'une année riche en engagements, plaçant les résidents au cœur des projets et favorisant leur participation active dans un cadre de vie bienveillant et dynamique.

Moyenne durée de séjour :

 **4** ans
et **10** mois



Gisèle HALIMI, réponse d'un nouveau besoin du territoire

La pension de famille a ouvert ses portes en mai 2025 pour répondre à un nouveau besoin du territoire : accueillir des femmes isolées en situation de vulnérabilité, en partenariat avec la CUD et la DEETS.

L'installation et la montée en charge du dispositif se sont faites progressivement, permettant d'atteindre un taux de remplissage complet dès le mois d'octobre 2025. À ce jour, la structure accueille 27 résidents. Tout au long de cette première année de fonctionnement, de nombreuses actions collectives et activités ont été mises en place afin de favoriser le lien social, l'autonomie et l'intégration des résidents.

La vie à la pension de famille

Les repas collectifs ont lieu deux fois par mois, constituant des temps forts de convivialité et de partage entre les résidents et l'équipe. Par ailleurs, une convention a été signée avec les Jardins de Cocagne, permettant l'approvisionnement en légumes biologiques deux fois par mois. Ces produits sont cuisinés lors d'ateliers animés par la maîtresse de maison, favorisant la préparation de soupes et de repas partagés.

Cette convention a également permis la mise en place d'animations complémentaires, telles que des ateliers cuisine et la participation à des temps de type « food truck », mettant en valeur des légumes parfois méconnus ainsi que des recettes équilibrées et diététiques.

De nombreuses activités et sorties ont été organisées au cours de l'année. Les résidents ont participé à certains temps forts comme le concert des années 80 au stade Pierre Mauroy, le marché de Noël d'Arras, à des sorties estivales à la plage, la découverte du site du Cap Blanc-Nez. Une visite à la plage de Calais où les résidents ont rencontré le Dragon de Calais a également été réalisée et bien d'autres encore.

Une activité pétanque est proposée chaque mois aux résidents. Un déplacement a été organisé au cours de l'année à Ronchin, où les résidents ont participé à une rencontre amicale sous forme de petite compétition.



10 femmes
accueillies
27
résidents

La pension de famille organisant également des temps partagés avec d'autres structures de l'association. Plusieurs moments conviviaux ont ainsi été organisés, notamment des karaokés et des apéritifs ou repas partagés. Des temps d'échange ont également eu lieu avec d'autres pension de famille Henri Loorius et Jean Ferrat.

En complément, un travail partenarial régulier est mené avec l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité, qui intervient sur la structure, ainsi qu'avec le Centre Médico-Psychologique, dans le cadre d'ateliers de jeux de sociétés.

L'ensemble de ces actions a permis un fonctionnement collectif dynamique, favorisant le vivre-ensemble et l'accompagnement global des personnes accueillies.

Dans la continuité de cette dynamique, plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues pour l'année 2026. Un partenariat avec FAS a été engagé, dans le cadre duquel la pension de famille a été sélectionnée pour intervenir autour de la thématique des addictions en pension de famille.

En parallèle, un appel à projet a été déposé en lien avec Addiction France, et a été retenu par le financeur (ARS). Ce projet permettra de développer des actions collectives spécifiques autour des problématiques d'addiction et de l'accompagnement des résidents.



Moyenne d'âge
62 ans

Henri LOORIUS, au service de l'inclusion sociale

Ouvert depuis juillet 2008, elle accueille 16 personnes isolées (hommes ou femmes) en situation de grande précarité, dont l'accès à un logement ordinaire est durablement compromis. La structure propose des logements individuels ainsi que des espaces collectifs favorisant le lien social et l'intégration.

La pension de famille s'inscrit dans un réseau partenarial local, permettant d'orienter les résidents vers les services de droit commun (sociaux, médico-sociaux et sanitaires) et de soutenir leur parcours d'insertion.

L'année 2025 s'est distinguée par une richesse et une diversité d'activités inédites au sein de notre pension de famille. Dans une dynamique visant à rompre l'isolement des résidents et à favoriser leur ouverture vers l'extérieur, de nombreuses actions ont été mises en place et consolidées.

Trois réunions de locataires ont été organisées, intégrant des visites techniques des logements, permettant à la fois un espace d'expression et un suivi concret des conditions de vie. Par ailleurs, les repas communs ont été pérennisés avec une fréquence bimensuelle, renforçant la convivialité et le lien social entre les résidents. Une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire, avec la volonté de proposer des repas variés et de qualité. Dans le cadre du partenariat mis en place avec les jardins de Cocagne de l'Afeji avec l'approvisionnement de paniers de légumes frais chaque quinzaine, nous permet de favoriser une alimentation saine et accessible.

Cette année encore, la santé des résidents a constitué une priorité avec la poursuite des réunions de prévention santé et le recours accru à des partenaires extérieurs pour améliorer la coordination des soins. A ce titre, l'intervention de dispositifs spécialisés, tels que l'équipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP EPSM des Flandres) ou encore les lits haltes soins santé mobiles (LHSS VISA), le service de prévention santé du conseil général ou simplement le passage quotidien d'infirmiers libéraux ont permis un accompagnement plus adapté aux besoins des résidents.

Des prestations spécifiques, comme la pédicurie, la kinésithérapie ou la coiffure à domicile ont également été proposées.

Les activités du quotidien ont été structurées grâce à la mise en place de créneaux dédiés (jeux de société, ateliers cuisine), favorisant la participation régulière des résidents. En parallèle, plusieurs temps festifs ont été organisés, notamment la célébration des anniversaires, contribuant à valoriser chaque personne individuellement.

L'ouverture vers l'extérieur constitue encore cette année un axe majeur de notre projet. Des sorties culturelles et de loisirs ont été proposées (cinéma, musée, parc d'attractions), tout comme des partenariats permettant l'accès à des spectacles vivants (théâtre, concerts notamment).

Un partenariat avec Dk'Pulse pour l'instauration du sport adapté à domicile a également été développé, afin de tenir compte des capacités physiques des résidents.

Malgré une faible mobilisation la création d'un jardinet a pu offrir un nouvel espace d'activité et de valorisation, favorisant l'implication des résidents dans un projet collectif et partagé.



FOYER LOGEMENT INTERCOMMUNAL D'URGENCE

Le projet social

100.38%

taux d'occupation

Le Foyer Logement Intercommunal d'Urgence

était un dispositif d'accueil de nuit pour hommes seuls, sans domicile fixe jusqu'en novembre 2025.

Depuis l'ouverture du nouveau FLIU en date du 10 novembre 2025, la structure accueille aussi bien des hommes que des femmes. 2 chambres y sont dédiées pour les personnes accompagnées de leur animal de compagnie.

Depuis le 10 novembre 2025, la FLIU a regagné le 2 Quai de Mardyck à Dunkerque, dans un bâtiment flambant neuf. La structure compte aujourd'hui non plus 23 mais 25 places ainsi que ses deux places « d'urgence ». L'ensemble des chambres sont individuelles, avec toutes les commodités en termes d'hygiène (douche et WC dans chaque chambre).

L'autre changement notable est celui de l'ouverture en journée du FLIU, pour les personnes hébergées sur la structure.

Activité annuelle globale

Le taux d'occupation du F.L.I.U. en 2025 atteint le chiffre de 100.38 %, ce qui représente 8427 nuitées. A noter pour précision qu'à l'ouverture du nouveau FLIU, nous avons obtenu un taux d'occupation en novembre 2025 de 104,38 % et en décembre un taux de 102.32 %, relatif à l'ouverture des 26 et 27ème places.

Repas servis aux personnes accueillies :

- Le nombre de repas servis le soir s'élèvent à 6412 en 2025 ; contre 6750 pour l'année 2024.
- En ce qui concerne les petits déjeuners, ceux-ci s'élèvent à 5867 en 2025 contre 5726 en 2024.

Nombre de personnes accueillies en 2025 :

Le FLIU a accueilli un total de 163 personnes en 2025 contre 137 personnes durant l'année 2024.

On dénombre, en termes de tranche d'âge :

- 12.27 % de 18-25 ans, soit 20 personnes
- 19.01 % de 26-35 ans, soit 31 personnes
- 27.61 % de 36-45 ans, soit 45 personnes
- 28.22 % de 46-55 ans, soit 46 personnes
- 12.89 % de + de 55 ans, soit 21 personnes.

En 2025, nous avons accueilli un jeune homme et une jeune fille de 18 ans. Aussi, il est à noter que la personne la plus âgée avait 75 ans. L'âge médian est de 40 ans en 2025, lequel était de 41 ans en 2024.

Pathologies rencontrées

Le public accueilli au sein de la structure de nuit est très fragilisé et précarisé. On y retrouve donc des difficultés d'ordres médicales importantes.

Sur le plan de l'addiction, on dénombre :

- 52,76 % (soit 86 personnes) sujet à une problématique alcoolique.



- 29.44 % (soit 48 personnes) sujet à une problématique liée à une consommation de produit stupéfiant.

Sur le plan des troubles psychiques, on dénombre :

- 68.10 % de personnes souffrant d'un trouble dont 63.19 % avec un diagnostic médical posé.

Nous observons entre 2024 et 2025 une augmentation de près de 27 points de personnes souffrant de troubles psychiques, avec également une augmentation de diagnostic posé de près de 50 %.

Sur ce registre, un travail étroit se poursuit avec divers partenaires avec lesquels nous travaillons depuis plusieurs années, à savoir l'EMPP, l'association Michel, la PASS du CHD de Dunkerque et les CMP de secteur. Concernant la prise de traitements médicamenteux, celle-ci est assurée par les équipes de l'ESSIP, lorsque la personne hébergée le souhaite, service qui assure aussi les soins infirmiers.

Des conventions ont été renouvelées avec l'EMPP et l'ESSIP Parcours. Un travail de conventionnement est en cours avec l'association Michel.

Situation professionnelle

On dénombre 12 personnes ayant une activité professionnelle



Ressources

On dénombre :

- 7.36 % (soit 12 personnes) ayant un salaire,
- 31.90 % (soit 52 personnes) bénéficiaire du RSA
- 18.40 % de l'AAH (soit 30 personnes)
- 29.45 % (soit 48 personnes) n'ont aucune ressource dont 46.80 % étant sans droit ni titre (22 personnes) et 29.78 % âgé de - 25 ans ou des personnes ayant des droits mais lesquels ne sont pas appliqués (14 personnes)
- 8.59 % (soit 14 personnes) bénéficiaire de l'Aide au retour à l'Emploi
- 4. % (soit 7 personnes) bénéficiaire d'une pension de retraite.

Les sorties :

Quand bien même le FLIU est un accueil de nuit, l'équipe sociale mène un travail en étroite collaboration avec les dispositifs de droits communs (CCAS, MNS, etc...) sur le registre du « logement d'abord », en effectuant les demandes vers les logements dits « de droits communs » et/ou « logements adaptés ».

23.94 % (soit 34 personnes) bénéficient d'une demande de logements, au regard de leur droit complet ouvert.

Sur l'année 2025, on compte **21 personnes sorties du dispositif F.L.I.U.**, soit :

- **7.32 %** (ce qui représente 12 personnes) ont intégré un logement autonome
- **5.49 %** (soit 9 personnes) ont intégré un logement adapté (résidence sociale/pension de famille)

En ce qui concerne les autres sorties :

- 15 personnes ont intégré un hébergement chez un tiers
- 26 personnes ont intégré un établissement médico-social
- 10 personnes ont intégré un établissement sanitaire (hospitalisation/cure)
- 5 personnes ont été incarcérées
- 44 personnes ont quitté la structure sans solution
- 24 personnes ont quitté la structure sans que nous sachions leur situation à la sortie

L'année 2026 sera marquée par :

La poursuite de la participation des usagers :

Comme le rappelle le référentiel HAS, la personne hébergée/accompagnée doit être au cœur du dispositif. En ce sens, l'équipe du FLIU :

- Mettra en place des réunions avec les personnes accueillies (à minima 4 conseils/an) afin de permettre les échanges collectifs, la participation des personnes dans leur lieu de vie, de bénéficier d'un lieu d'expression et de dialogue.
- Travaillera avec les personnes hébergées à s'inscrire dans les tâches du quotidien, à savoir le service du repas du soir, le nettoyage des chambres, en plus du nettoyage réalisé par un prestataire extérieur, le rangement et la tenue des lieux de vie, etc...

La mise en place d'activités :

Des échanges avec les personnes accueillies, les activités apparaissent comme importantes à mettre en place. Ainsi, le travail engagé en 2024 et 2025 sera poursuivi en 2026 et les activités seront décidées lors des réunions résident

Les permanences médicales :

- Conventionner avec l'association Michel pour la mise en œuvre de consultations avancées
- Poursuivre les permanences « des médecins du cœur » en lien avec le SIAO
- Poursuite des permanence ESSIP
- Poursuite des permanence EMPP



LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE THÉRÈSE CAULIER

Le projet social

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Thérèse Caulier », ouvert depuis le 1er janvier 1980 a vu son habilitation renouvelée le 4 janvier 2017.

Le C.H.R.S., qui compte 74 places, assure l'hébergement et l'accompagnement social de personnes en grandes difficultés, qu'il s'agisse de personnes isolées, de familles monoparentales, de couples avec ou sans enfant(s).

Les orientations des personnes et/ou familles vers le C.H.R.S. étant exclusivement gérées par la C.A.O. Flandres.

Les missions de l'établissement consistent à accompagner ce public vers une plus grande autonomie, que cela concerne le logement, l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi l'apport de soutien au niveau de la parentalité et de la prévention santé.

100.32%

taux d'occupation

Activité annuelle globale

Le CHRS Thérèse Caulier a accueilli, durant l'année 2025, 13 nouveaux ménages (soit 31 personnes).

Le taux d'occupation du C.H.R.S. en 2025 atteint le chiffre de 100.32 %, ce qui représente 27103 nuitées.

Typologie des familles accueillies

Sur cette année 2025, le C.H.R.S. a accueilli :

- **55.55 %** de familles monoparentales exclusivement des femmes
- **25 %** de femmes seules
- **19.45 %** de couples, dont 1 sans enfant,

Concernant les enfants, 20 % ont moins de 3 ans, 80 % entre 3 et 17 ans. Nous axons un travail important sur le plan de la parentalité et la fonction parentale, avec l'EJE et l'AES. Pour ce faire, la collaboration avec les partenaires existants (écoles, P.M.I., maisons de quartier, etc.) est primordiale.

Pathologies rencontrées dans l'accompagnement

Bien que le rapport d'activité 2024 fasse état d'une baisse des pathologies dites de « santé mentale », celles-ci demeurent néanmoins les plus représentées au sein du CHRS. Elles s'expliquent en grande partie par les parcours de vie de certains ménages, notamment des personnes ayant quitté leur pays d'origine ou ayant été victimes de violences intrafamiliales et/ou conjugales, laissant des séquelles encore visibles aujourd'hui. Par ailleurs, les pathologies addictives ont diminué de près de 50 %.

Ces fragilités ont inévitablement des répercussions sur les dynamiques familiales et par conséquent, sur la parentalité. Dans ce contexte, un travail renforcé a été engagé sur la question de la parentalité, qui constitue un axe central de l'accompagnement au sein de la structure.

Enfin, la collaboration étroite avec les services de soins, notamment l'EMPP, apparaît comme indispensable et incontournable afin de mettre en place un suivi spécifique, coordonné et adapté aux besoins des personnes accompagnées.



Cependant, on constate aujourd'hui qu'au-delà des pathologies précédemment citées, les ménages accompagnés sont confrontés à des situations administratives de plus en plus précaires et complexes, ainsi qu'à des difficultés croissantes en matière de parentalité. Dans ce contexte, le renforcement du fonctionnement collectif prend tout son sens, en offrant un cadre sécurisant et soutenant aux familles confrontées à des fragilités parentales.

Niveaux de qualification

61.90 % des personnes sont sans qualification dont 28.57 % souffrant d'illettrisme ou d'analphabétisation. Ainsi, la poursuite du travail déjà mené avec les associations effectuant des cours d'apprentissage de la langue française est réalisée.

Situation professionnelle

Aujourd'hui, peu de personnes accèdent à l'emploi. Cette situation s'explique à la fois par des freins administratifs limitant l'accès au marché du travail et par les difficultés rencontrées par certains parents pour concilier leur insertion professionnelle avec l'exercice de leur parentalité.

Ressources

- 47.63 % étaient sans ressource (sortie de CADA principalement) ou en attente de ressources lors de leur entrée sur le C.H.R.S.
- 9.52 % bénéficiaient du R.S.A.
- 9.52 % ont un salaire ou un revenu provenant d'un stage ou d'une formation
- 23.81 % touchent l'A.A.H.
- 9.52 % bénéficient des prestations familiales
- Personne ne bénéficiait de l'allocation chômage.

Durée du séjour et sorties

En 2024, la durée moyenne de séjour était de 38 mois. En 2025, celle-ci a diminué à 22 mois. Cela s'explique par le départ de ménages présentes entre l'année 2018 et 2022, ce qui, de fait, augmentait considérablement la durée de séjour. Pour ce qui est des sorties, on comptabilise sur l'année 2025, le départ de 12 ménages, ce qui représente 27 personnes.

- 2 ménages (6 personnes seules) ont intégré un logement au sein d'un bailleur social dans le cadre du dispositif de la CTT
- 3 ménages (7 personnes) ont intégré un logement dans le parc privé
- 1 ménage (5 personnes) a intégré un logement dans le cadre de l'intermédiation locative
- 1 ménage (1 personne) a intégré une pension de famille
- 1 ménage (1 personne enceinte) a intégré un centre maternel
- 1 ménage (4 personnes) est reparti au sein d'un domicile familial

- 1 ménage (1 personne) a fait l'objet d'une incarcération
- Un ménage (1 personne + 5 enfants) a quitté précipitamment le CHRS, sans donner de nouvelles. Les enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire.
- 1 ménage (1 personne) a intégré un hébergement d'urgence dans le cadre d'une séparation. Son ex-compagne et les deux enfants du couple sont restées au CHRS

Ainsi, nous pouvons observer le départ en logement autonome de 41.66 % des ménages, 16.66 % en logement adapté.



2026 sera marqué par :

=> La poursuite des actions suivantes liés aux évaluations externes 2024 :

- Poursuite du travail mené avec la coordinatrice de projet pour favoriser le lien social
- Développement des ateliers citoyenneté
- Poursuite des formations en lien avec la commission éthique et bientraitance.

=> La poursuite du travail de l'équipe sociale du CHRS sur :

- Les actions liées à la parentalité
- Les temps forts du CHRS
- L'accentuation du travail sur le « logement d'abord »



SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE



Le projet social

Le Service d'Accueil d'Urgence (SAU) de SOLIHA Flandres est un service autonome ouvert 365 jours par an. Il s'inscrit pleinement dans les politiques de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le sans-abrisme en proposant une mise à l'abri immédiate et un accompagnement social global aux personnes en situation de grande précarité.

Complémentaire du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI), le SAU accueille des personnes isolées ainsi que des familles confrontées à une rupture de parcours ou à une absence de solution d'hébergement. Son action vise à sécuriser les situations d'urgence tout en favorisant l'accès aux droits fondamentaux, au logement, aux soins, à l'emploi, à la scolarisation des enfants, ainsi qu'à la restauration du lien social.

L'accompagnement proposé repose sur une approche globale, individualisée et participative. Chaque personne ou famille bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation, prenant en compte les dimensions administrative, budgétaire, sanitaire, résidentielle, sociale, professionnelle et, le cas échéant, parentale. Les maîtresses de maison et les agents techniques contribuent pleinement à cet accompagnement en favorisant des conditions d'hébergement dignes, sécurisées et propices à la reconstruction des parcours.

Parallèlement à l'accompagnement individuel, le SAU développe une dynamique collective à travers des ateliers et des actions favorisant la pair-aidance, la lutte contre l'isolement, le renforcement de l'estime de soi et le développement du pouvoir d'agir des personnes accueillies.

Chaque admission fait l'objet d'une contractualisation permettant de définir, avec la personne ou la famille, des objectifs d'accompagnement partagés et régulièrement réévalués. L'intervention du SAU s'appuie également sur un travail partenarial étroit avec les institutions, les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs du territoire, afin de garantir des réponses coordonnées et adaptées aux besoins des publics accompagnés.

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, l'organisation du service évolue régulièrement afin de renforcer la continuité des parcours, la qualité du suivi et la coordination entre les différents intervenants.

Les spécificités du dispositif « Personnes isolées »

Ce dispositif dispose d'une capacité de 38 places, réparties sur plusieurs sites du territoire.

Il comprend 18 places destinées à l'accueil de femmes isolées, fragilisées par des problématiques de santé et des parcours de vie complexes. Ces places sont réparties entre une résidence située à Coudekerque-Branche (7 logements), une résidence à Dunkerque-Malo (9 studios) et deux studios en diffus à proximité des bureaux éducatifs.

Le dispositif accueille également 20 hommes isolés, hébergés au sein de deux résidences de 10 places situées rue de Soubise et place du Palais de Justice à Dunkerque. Ces structures permettent de proposer un accompagnement de proximité, adapté aux besoins des personnes confrontées à des situations de grande précarité.

Au-delà des missions communes du Service d'Accueil d'Urgence, le dispositif porte une attention particulière aux personnes présentant des parcours marqués par la marginalisation, les ruptures sociales et les problématiques de santé. L'accompagnement vise à favoriser la stabilisation de leur situation, la restauration de leur autonomie et la préparation d'un parcours résidentiel durable.

Depuis octobre 2025, une nouvelle organisation a été mise en place avec la désignation d'un travailleur social référent unique pour l'ensemble des personnes accueillies sur chaque unité de personne isolée. Cette évolution renforce la continuité de l'accompagnement, facilite l'identification du référent par les personnes accueillies comme par les partenaires et améliore la coordination des interventions tout au long du parcours.



Capacité d'accueil
38 places

Activité annuelle globale

Le taux d'occupation en 2025 pour le S.A.U. Dunkerque public hommes/femmes isolés est de 97 %. En effet, il est à noter que suite à un décès sur une structure d'hommes seuls, des scellés ont été posés durant plusieurs mois, laissant alors une place vacante. Notons qu'autrement, le taux d'occupation aurait avoisiné les 99 %

Typologie des familles accueillies

Sur cette année 2025, le SAU « personnes isolées » a accueilli 80 personnes dont :

- 46 femmes seules (23 sur la résidence delaporte, 15 sur les résidences Leclerc et 8 sur la dernière structure rue Caumartin.
- 38 hommes seuls (13 personnes sur la maison du palais, 25 personnes sur la structure de la maison des 4 écluses)

Tranches d'âge des personnes hébergées

Nous avons compté :

- 9 personnes âgés de 19 à 25 ans (11.25%)
- 37 personnes âgés 26 à 45 ans (46.25 %)
- 28 personnes âgés de 46 à 60 ans (33 %)
- 6 personnes âgés de +60 ans (7.5 %)

Nous observons que près de la moitié du public isolé accompagné est âgé entre 26 et 45 ans.

Durée moyenne de prise en charge

En 2025, 49 personnes isolées sont sorties du dispositif. Nous comptons :

- 12 personens étant restées entre 0 et 3 mois (24.5 %)
- 11 personnes étant restées entre 4 et 6 mois (22.44 %)
- 7 personnes étant restées entre 7 et 12 mois (14.28 %)
- 3 personnes étant restées entre 13 et 18 mois (6.12 %)
- 2 personnes étant restées entre 19 et 24 mois
- 14 personnes étant restées plus de 24 mois (28.57 %)

Orientation des ménages sortis

Concernant les sorties, nous avons observons près de 44.9 % de sorties vers des logements autonomes et/ou adaptés.

Nous comptons, en termes de sortie :

- 22 personnes sur le logement durable (droit commun, I.M.L., P.F., R.H.J.)
- 7 personnes en Hébergement provisoire (C.H.R.S., C.P.A., H.U.)
- 12 personnes sans solution stable (rue, squat, prison, tiers)
- 1 personne est reparti dans le pays d'origine
- 5 Départ volontaire non renseigné
- 2 personnes sont décédées

Éléments clés en 2025

L'année 2025 a été marquée, au sein des structures accueillant des femmes isolées, par une évolution de l'organisation interne. En effet, un travailleur social référent a été désigné pour chaque unité. Ce changement a été très favorablement perçu par les résidentes, qui ont ainsi bénéficié d'un accompagnement social renforcé et mieux coordonné.



LES
PERSPECTIVES
POUR 2026

2026 sera marqué par :

La poursuite des actions suivantes liés aux évaluations externes 2024 :

- Développement des ateliers citoyenneté
- Poursuite des formations en lien avec la commission éthique et bientraitance.

La poursuite du travail partenarial essentiel dans l'accompagnement de notre public :

- En intensifiant le travail avec l'EMPP – ESSIP Parcours
- La mise en œuvre de consultations avancés en conventionnant avec l'association Michel

L'accentuation du travail sur le « logement d'abord »

Les spécificités du dispositif « Familles »

Le dispositif « Familles » du Service d'Accueil d'Urgence dispose d'une capacité de 190 places, réparties entre le Dunkerquois et l'Hazebrouckois.

À Dunkerque, 155 places sont proposées au sein de 41 logements en diffus, favorisant l'insertion des ménages dans un environnement de droit commun. À Hazebrouck, le dispositif comprend 35 places réparties dans 10 logements semi-regroupés, complétées par un logement en diffus de 5 places situé en centre-ville.

Le dispositif accueille des familles confrontées à une situation d'urgence sociale ou résidentielle, en leur offrant un cadre d'hébergement sécurisé et un accompagnement adapté à leurs besoins. Au-delà des missions communes du Service d'Accueil d'Urgence, une attention particulière est portée à la parentalité, à la stabilité du parcours des enfants et au maintien ou au rétablissement des conditions favorables à leur développement, notamment en matière de scolarisation, de santé et d'accès aux droits.

L'accompagnement s'attache également à soutenir les familles dans leur autonomie, à favoriser leur insertion dans leur environnement et à préparer l'accès à une solution de logement durable.

Les actions collectives proposées contribuent à rompre l'isolement, à renforcer les compétences parentales et à créer des espaces d'échange entre les familles accueillies.



Capacité d'accueil
190 places

Taux d'occupation

Le taux d'occupation en 2025 pour les S.A.U. est de 104.02 %.

En 2025, tous dispositifs confondus, 66 704 nuitées ont été réalisées.

137 ménages, soit 295 personnes, ont été accueillis au Service d'Accueil d'Urgence en 2025. Comme l'année précédente, le taux d'occupation supérieur à 100 % s'explique par l'accueil de familles nombreuses composées de 6 voire 7 personnes.

Typologie des publics accueillis

Conformément aux deux années précédentes, nous observons une baisse des accueils des familles nombreuses composées de 4 enfants et plus (28 % en 2022, 16 % en 2023 contre 12 % en 2024.)

Motifs d'admission

Les 2 motifs principaux d'admission au S.A.U. sont la fin d'hébergement familial ou chez des tiers, ou la sortie de structures d'hébergement. Ainsi, cette année % des personnes hébergées sont concernées par cette situation.

Par personne :

Rupture d'hébergement amical, familial, 66

Sortie de différentes structures, 64

Rupture conjugale ou familiale, 28

Sortie de la rue, 23

Sortie hébergement de fortune, 38

Âge des personnes hébergées

- 3ans = 22

4 à 18a = 152

19 à 25 ans = 19

26 à 45 ans = 59

46 à 60 ans = 32

+ 60a = 11

Durée moyenne de séjour des ménages ayant quitté le S.A.U. dans l'année

En 2025, 89 personnes sont sorties du dispositif, soit 62 ménages. En 2023, 59 % des ménages quittaient le S.A.U. avant moins d'un an.

0-3 mois = 30

4-6 mois = 15

7-12 mois = 11

13-18 mois = 3

19-24 mois = 4

+24 mois = 19

Orientation des ménages sortis

66.6 % des ménages sortis du S.A.U. ont accédé, en 2025, à une solution de logement durable.

Logement durable (droit commun, I.M.L., P.F., R.H.J.) 33 ménages

Hébergement provisoire (C.H.R.S., C.P.A., H.U.) 11 ménages

Autres (rue, squat, prison, tiers), 11 ménages

Retour dans le pays d'origine, 1 ménage

Départ volontaire non renseigné, 3 ménages

Décès, 3 ménages

Temps forts de l'année 2025

Trois temps forts aux Mimosas en 2025:

- Avril: fête multiculturelle (repas autour des recettes des pays ou régions d'origine de nos résidents)
- Juillet: Kermesse du SAU , jeux et activités pour les enfants toute la journée, repas convivial au midi, loterie avec des présents pour tous les résidents grâce à divers dons
- Décembre: fete de noel, repas dans une salle communale, présence du père Noël et remise de cadeaux

Plusieurs autres actions menées tout au long de l'année (activités récréatives pour les enfants, activité fabrication de lessive, activité culinaire, activité jardinage, sortie plage...)

Partenariat important avec le CANM pour les activités enfants/familiales et centre aéré

Rencontre partenariale avec plusieurs chantiers d'insertion, avec l'EMPSY, avec le PRE, participation au réseau CANM (rencontre des acteurs du territoire et de leur projet), participation au café de la santé mentale, participation à la journée "tips santé" avec la CPAM et l'AFPA.

Signature CPOM :

Santé, conventions partenariales, accès à la culture, citoyenneté



ZOOM

Ouverture de 20 places pour familles à Malo-les-Bains

Au printemps 2025, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant la création de nouvelles places d'hébergement pour familles et personnes isolées sur le territoire de la Flandre maritime.



En lien avec la CAO Flandres et la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), dans le cadre de l'évaluation des besoins du territoire, SOLIHA Flandres répond à cet appel en proposant le développement d'une offre d'hébergement dédiée aux femmes isolées avec enfants.

Le projet est retenu et se concrétise en août 2025 par l'ouverture de 20 places d'hébergement, permettant l'accueil de 6 familles, au sein d'une résidence réhabilitée située à Malo-les-Bains.

Cette nouvelle offre vient renforcer la capacité d'accueil du territoire et s'inscrit dans une logique de réponse adaptée aux situations de précarité des familles monoparentales ou isolées avec enfants.



LES
PERSPECTIVES
POUR 2026

Pour l'année à venir nous reconduisons nos trois temps fort qui sont des journées très importantes pour nos résidents.

Pour le reste des activités, les items seront définis selon les besoins et envies des résidents. Depuis Janvier 2026 plusieurs activités culinaires ont déjà eu lieu et plusieurs animations pour enfants ont été proposées, une activité jardinage s'est déroulée récemment.

La perte d'un véhicule entrainera des difficultés pour proposer des sorties de groupe à l'extérieur.



PÔLE PARENTALITÉ - CENTRE PARENTAL

Le projet social

Habité par le Conseil départemental depuis le 14 juin 1991, SOLIHA Flandres gère depuis plus de 30 ans le centre maternel puis parental « Les Moussaillons ». Initialement destiné aux femmes enceintes ou aux parents d'enfants de moins de trois ans, il propose un accompagnement éducatif visant le soutien à la parentalité, le renforcement du lien parent-enfant et l'autonomie familiale.

Face à l'évolution des besoins, l'offre a été adaptée, notamment avec la double habilitation centre maternel / centre parental obtenue en 2020, permettant l'accueil de couples en logements diffus et un meilleur accompagnement du second parent.

En 2024, quatre places spécifiques ont été créées pour des jeunes mères mineures, répondant à un besoin identifié sur le territoire. En 2025, 7 demandes ont concerné ce public, dont une jeune femme mineure non accompagnée.

Le service de suite joue également un rôle central dans la continuité de l'accompagnement après la sortie de l'hébergement, en soutenant l'installation en logement et en facilitant l'accès aux partenaires de proximité. En 2025, 6 suivis ont été réalisés, confirmant son intérêt.

Le cadre sécurisant du centre favorise par ailleurs le repérage et la libération de la parole autour des violences intrafamiliales, permettant une orientation adaptée des situations.

Enfin, l'action du centre s'inscrit dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, qui reconnaît l'accueil des enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs parents ou futurs parents, confortant ainsi le projet d'établissement 2024-2029.

Taux d'occupation :

99.74%, taux le plus important depuis plusieurs années qui est à mettre en lien avec les fortes demandes d'entrée sur le territoire ainsi qu'une forte réactivité et mobilisation des équipes quant aux accueils.

En 2025, le centre parental « Les Moussaillons » a enregistré 64 demandes d'entrée, soit un volume supérieur à celui de l'année 2024. Ce niveau demeure élevé et confirme la persistance des besoins d'accompagnement à la parentalité, de mise à l'abri et de soutien éducatif sur le territoire.

Parmi ces 64 demandes :

- 7 concernent des jeunes femmes mineures soit 11 % des sollicitations
- 1 concerne une mineure non accompagnée
- 18 concernent des demandes d'accueil en couple soit 28 %
- 8 concernent des personnes en situation administrative irrégulière soit 13 %
- 48 % des demandes concernent des femmes seules majeures

64 demandes
d'entrée enregistrées.



Évolution du public accueilli et sorties

Durant l'année 2025, les sorties ont mis en évidence des trajectoires contrastées. Certaines familles ont pu accéder à des solutions de stabilisation résidentielle, qu'il s'agisse de logements en intermédiation locative, d'un logement autonome du parc social ou encore d'une orientation en CHRS lorsque le besoin d'étayage social demeurait important.

D'autres situations ont nécessité des mesures de protection renforcée, avec des placements d'enfants décidés par l'autorité judiciaire lorsque le niveau de danger ou de vulnérabilité excédait ce que le centre parental pouvait contenir à lui seul.

Ainsi, concernant les 10 sorties récentes en 2025 nous notons :

- 1 retour en famille pour une jeune femme mineure
- 3 résidents bénéficiant d'un logement au titre de l'intermédiation locative
- 1 départ en logement autonome (bailleur social)
- 2 départs en CHRS
- 3 séparations parents/enfant ordonnées par le Juge des Enfants

Mesures administratives et judiciaires

Parmi les familles accompagnées en 2025, une part significative relève d'une mesure judiciaire. En effet, sur les 30 familles accompagnées 9 d'entre elles sont concernées par ce type de mesure de protection soit 30 % des situations suivies sur l'année.

Le centre parental intervient en effet dans deux cadres distincts.

- Les mesures administratives, définies dans les articles 222-5-3 et 222-5-4 du CASF, dites « mesures d'accueil provisoire » autorisent l'accueil de mineure à la demande et donc en accord avec la famille.
- Les mesures judiciaires, prévues à l'article 375 du Code civil, sont mises en place sur décision du Juge des Enfants. Dans ce cadre, l'enfant est confié à l'ASE qui oriente la famille vers un dispositif adapté, en fonction des objectifs fixés par la décision judiciaire.

Dans ce second cadre, l'accompagnement éducatif s'inscrit dans une logique de protection contrainte, qui peut rendre plus complexe l'adhésion du parent au projet d'accompagnement.

Les attentes de l'institution, les objectifs fixés par l'ordonnance de placement et les enjeux de sécurisation de l'enfant peuvent limiter, au moins dans un premier temps, la possibilité d'une co-construction pleine et entière du projet personnalisé. Le travail éducatif consiste alors à soutenir le parent dans la compréhension du cadre, dans la reprise progressive de ses capacités d'agir et dans l'ajustement de ses pratiques aux besoins fondamentaux de l'enfant.

Le CPA a accompagné

30 familles en 2025.



Les besoins spécifiques des familles :

Comme évoqué précédemment, les situations des familles accueillies au Centre Parental s'inscrivent souvent dans un contexte de grande vulnérabilité, associant précarité sociale, isolement, fragilités affectives, carences éducatives, parcours institutionnels complexes et, pour certaines, des antécédents de violences psychiques, physiques ou sexuelles. Ces réalités appellent de la part des professionnels une attention particulière, fondée sur une écoute fine, une évaluation globale de la situation et une capacité à repérer les besoins exprimés mais également ceux qui demeurent plus difficilement formulables.

Dès les premiers échanges, notamment lors des visites de découverte, deux besoins principaux émergent de manière récurrente :

- Le premier concerne la nécessité d'un accompagnement éducatif autour de la parentalité, qu'il s'agisse de soutenir la prise en charge de l'enfant au quotidien ou de préparer l'arrivée d'un bébé dans des conditions plus sécurisantes.
- Le second renvoie à une demande forte de stabilité résidentielle. Celle-ci s'accompagne fréquemment du souhait d'accéder, à terme, à un logement plus autonome et individualisé. Cette aspiration peut s'expliquer par des parcours marqués par l'instabilité, par un vécu institutionnel parfois lourd ou encore par des expériences antérieures du logement autonome, qui rendent parfois plus difficile l'adhésion au cadre collectif et réglementé du centre parental.

Secteurs géographiques :

Sur l'ensemble de l'année 2025, les familles accueillies au sein du centre parental ont été orientées par les différentes Maisons Nord Solidarités ainsi que par différents services implantés sur le territoire.

Cette diversité des orientations confirme l'ancrage territorial du centre parental et souligne sa place de ressource repérée par les acteurs locaux. Elle témoigne également de sa capacité à apporter des réponses adaptées à des situations familiales variées, marquées par des besoins éducatifs, sociaux et résidentiels spécifiques.

Service de suite

Mis en place dans le cadre du CPOM, le service de suite, d'abord expérimental, est aujourd'hui un dispositif central de l'accompagnement post-hébergement du centre parental. Il soutient les familles lors de l'accès au logement autonome, en consolidant leurs compétences parentales et en veillant aux besoins fondamentaux de l'enfant.

D'une durée de trois mois renouvelable une fois, il permet de travailler la transition entre l'hébergement et le logement : installation matérielle, sécurisation de l'espace de l'enfant et appropriation de l'environnement (PMI, écoles, modes d'accueil et partenaires de proximité).

Bien que prévu pour trois familles par an, six familles ont été accompagnées en 2025, confirmant la pertinence et le besoin du dispositif. Cette dynamique renforce la réflexion sur son élargissement dans le prochain CPOM et contribue à sécuriser les sorties ainsi qu'à fluidifier la rotation des places d'hébergement.

Partenariat

Le centre parental s'appuie sur un réseau partenarial diversifié, essentiel à l'accompagnement global des familles dans les domaines de la santé, de la parentalité, de l'accès aux droits, de l'insertion et de l'ouverture sur le territoire.

Santé et accompagnement médical/psychologique

Le suivi des enfants est assuré en lien avec la PMI, partenariat renforcé en 2025. Plusieurs conventions structurent les actions :

- Département : ateliers massage bébé (12 séances/an)
- Espace Santé du Littoral : ateliers sur l'équilibre alimentaire
- Ostéopartage : accès à des soins ostéopathiques gratuits
- Fondation de France : financement permettant l'intervention d'une psychologue libérale

Dans un contexte de pénurie de médecins traitants et de délais en CMP, ces relais sont essentiels pour garantir l'accès aux soins et au soutien psychologique.

Accès aux droits et soutien matériel

- Association Saint-Vincent-de-Paul : colis alimentaires d'urgence
- CAF : appui d'une interlocutrice dédiée pour les situations complexes

Insertion et parentalité

- Maisons de quartier : participation aux activités
- Solutions de garde extérieures pour faciliter les démarches d'insertion et de formation

Protection et prévention

- Participation au réseau « Violences conjugales » pour renforcer le repérage et l'orientation des situations

Ouverture sur le territoire et culture

- Partenariat avec la ludothèque de Grande-Synthe pour des temps parents-enfants
- Actions culturelles avec le Studio 43 et le LAAC autour du cinéma et des musées



ZOOM

Appel à projets Fondation Crédit Agricole



En 2025, le Centre Parental « Les Moussaillons » a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets national porté par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement, sur le thème « Solidarité et Santé : mobilisons-nous pour la santé des jeunes protégés ». La réponse à cet appel à projet qui cible essentiellement des personnes âgées de 0 à 25 ans, bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance s'appuie sur les constats de terrain posés par l'équipe pluridisciplinaire. Fragilité de l'accès aux soins somatiques, vulnérabilités psychiques importantes, méconnaissance des ressources santé du territoire et risque de rupture de suivi à la sortie du dispositif. Il vise ainsi à structurer un parcours de santé global pour les jeunes parents accompagnés, articulant santé mentale, santé somatique, prévention, soutien à la parentalité et médiation santé.

La sélection du Centre Parental parmi les 20 lauréats retenus au niveau national à l'issue de cet appel à projets ayant mobilisé 157 candidatures constitue une reconnaissance forte de la qualité du diagnostic posé, de la pertinence des besoins repérés et de la cohérence de la réponse proposée. Elle vient également conforter le positionnement du service comme acteur engagé dans une approche globale de la santé des jeunes parents protégés et de leurs enfants.

Le projet retenu repose sur une logique de parcours intégré. Il prévoit notamment le renforcement du suivi psychologique des parents, la mise en place de séances parent-enfant, des groupes d'expression, des ateliers de médiation thérapeutique, des interventions autour de la nutrition, de la motricité, du langage, de la prévention des accidents domestiques ainsi qu'un travail renforcé de coordination avec les partenaires santé du territoire.

Un outil de liaison de type « Carnet Santé Parentalité » est également envisagé afin de soutenir la continuité des soins et de sécuriser les parcours après la sortie du centre parental.



Expression des résidents

Dans le prolongement des principes posés par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le centre parental poursuit son engagement en faveur de la participation des usagers. En 2025, 12 groupes de discussion ont été organisés.

Ces temps collectifs permettent d'aborder le fonctionnement quotidien de l'établissement, les évolutions de l'équipe, les aménagements en cours mais aussi les préoccupations exprimées par les résidents. Ils participent à la circulation de l'information, au renforcement du pouvoir d'agir et à l'implication des familles dans leur environnement de vie.

Le journal mensuel du centre parental :

En complément de ces espaces d'échange, le journal mensuel du centre parental continue de soutenir cette dynamique participative. Élaboré à partir des besoins repérés et des informations utiles à la vie quotidienne, il regroupe des informations pratiques, le planning des activités, des éléments de la vie institutionnelle ainsi que des supports de valorisation de la vie collective.

Ce support contribue à renforcer la lisibilité de l'accompagnement proposé, à favoriser l'accès à l'information et à soutenir l'implication des familles dans la vie du service.



Semaines de la parentalité et de la petite enfance

En 2025, le centre parental a organisé la première édition des Semaines de la parentalité et de la petite enfance (du 17 mars au 6 avril), portée par l'équipe et coordonnée par les éducatrices de jeunes enfants. Cette action vise à renforcer la prévention, le soutien à la parentalité et l'ouverture sur les ressources du territoire.

Le programme s'est structuré en trois thématiques :

- Éveil sensoriel : comptines, socialisation, découverte du LAEP et de la ludothèque, activités parents-enfants
- Alimentation et santé : interventions de la PMI, prévention, diététique, carnet de santé et ateliers cuisine
- Lien parent-enfant : attachement, émotions, portage, communication, massage bébé et ateliers créatifs

L'événement s'est clôturé par une porte ouverte et un goûter partagé, favorisant la valorisation des familles et des partenariats.

Cette première édition a constitué un temps fort pour le centre parental, renforçant la participation des familles, la prévention précoce et les liens avec les partenaires. Elle ouvre la voie à une reconduction et à une consolidation de l'action dans les années à venir.



Les perspectives du pôle parentalité s'inscrivent dans une dynamique de consolidation et de développement, dans la préparation d'évolutions importantes à court et moyen terme.

Un travail est engagé en vue de l'ouverture du futur centre parental prévue en février 2027, afin de garantir une transition fluide et d'améliorer à la fois les conditions d'accueil des familles et les conditions de travail des professionnels.

Les « Semaines de la parentalité et de la petite enfance » poursuivent également leur structuration et ont vocation à devenir un projet central du pôle, renforçant la lisibilité des actions et les partenariats.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur l'extension de l'offre de service, notamment l'augmentation des places et la création d'un service AEMO/IAED, afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

Ces perspectives s'appuient sur l'expertise des équipes, la rigueur de gestion et la reconnaissance de la qualité de l'accompagnement par le Département.



PÔLE D'ACTIONS SOCIALES

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation pour le Pôle d'Actions Sociales de SOLIHA Flandres. Dans un contexte territorial marqué par des tensions persistantes sur l'accès au logement et une complexification des situations sociales, les équipes ont poursuivi leur engagement auprès des publics les plus fragiles.

Au-delà du volume d'activité soutenu, l'année a été structurée par un travail de réorganisation engagé en 2024, visant à renforcer la qualité de l'accompagnement, sécuriser les pratiques professionnelles et stabiliser le modèle économique du pôle.

Présentation du Pôle d'Actions Sociales

Le Pôle d'Actions Sociales de SOLIHA Flandres intervient auprès d'un public diversifié, reflet des réalités sociales du territoire : personnes en situation de précarité, ménages sans domicile, jeunes adultes, personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que familles rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

Son action repose sur un objectif central : favoriser un accès durable à un logement décent, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des ménages accompagnés.

Le pôle développe une fonction de médiation avec les bailleurs, à la fois dans le cadre des MSA (coordination entre bailleurs, locataires et entreprises lors des travaux) et du suivi social conventionné, visant à accompagner les ménages en difficulté et à sécuriser leur maintien dans le logement.

Les équipes et le territoire d'intervention

Le pôle est composé d'une quinzaine de travailleurs sociaux qualifiés, disposant d'une expertise reconnue dans le champ du logement et de l'accompagnement social.

L'intervention couvre un territoire étendu, de Gravelines à Hazebrouck, nécessitant une organisation rigoureuse afin de garantir un accompagnement de proximité et adapté aux besoins des ménages.

Les missions et dispositifs

L'action du pôle s'articule autour de deux axes principaux :

- L'accès au logement,
- Et le maintien dans celui-ci lorsque cela est nécessaire.

Pour ce faire, une dizaine de dispositifs sont mobilisés, permettant de répondre de manière graduée et adaptée aux situations rencontrées : accompagnement vers et dans le logement (AVDL), FSL, prévention des expulsions, conventions avec les bailleurs, missions d'accompagnement social (MSA), interventions dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, notamment en lien avec les services de l'État et l'ARS.

Chaque dispositif répond à des objectifs et des modalités spécifiques, permettant une réponse graduée et adaptée aux situations rencontrées.

Partenaires et financeurs

L'action du pôle repose sur un partenariat structurant avec les acteurs institutionnels et les bailleurs du territoire.

Les principaux financeurs sont l'État, le Département, l'ARS, ainsi que plusieurs bailleurs sociaux, dont Partenord Habitat, Flandres Opale Habitat, Habitat du Nord, et Vilogia.



Ces partenariats permettent d'inscrire l'action du pôle dans une logique territoriale cohérente et complémentaire.

Activité 2025 : Un niveau d'activité soutenu et une forte mobilisation face aux besoins du territoire.

L'activité se caractérise par :

- Une diversité des situations accompagnées, souvent marquées par des difficultés économiques, sociales et administratives imbriquées,
- Une augmentation des situations complexes, nécessitant des accompagnements renforcés et pluridimensionnels,
- Une tension accrue sur l'accès au logement, allongeant les délais de relogement et limitant les sorties positives.

700 ménages ont été accompagnés par les équipes du pôle

Les parcours des ménages accompagnés témoignent d'une évolution des profils :

- Augmentation des situations d'instabilité résidentielle (hébergement chez des tiers, absence de solution autonome),
- Fragilisation des ménages salariés aux ressources modestes,
- Cumul de problématiques (budget, santé, isolement, accès aux droits).

L'activité se traduit également par :

- Une concentration importante des orientations en fin d'année (63 sur les deux derniers mois sur le FSL) continue d'impacter l'organisation du service, malgré une amélioration relative par rapport à l'année précédente.
- Une articulation renforcée avec les partenaires, permettant des réponses coordonnées,
- Un développement des actions collectives, venant compléter les accompagnements individuels.

Dans ce contexte, le pôle adapte en continu ses modalités d'intervention afin de concilier volume d'activité, qualité de l'accompagnement et sécurisation des parcours résidentiels.

Lecture territoriale et évolution des besoins

L'année 2025 confirme une tension structurelle du marché du logement sur le territoire :

- Raréfaction de l'offre locative, notamment sur les petits logements,
- Hausse des loyers dans le parc privé,
- Inadéquation entre les attentes des ménages et les opportunités réelles.

Ces éléments impactent directement les parcours des ménages, en complexifiant l'accès au logement et en augmentant les situations de maintien fragile.

Cette évolution renforce le rôle du pôle dans la sécurisation des parcours résidentiels et la médiation entre les ménages et les acteurs du logement.





FOCUS Dispositif FSL

Le dispositif Fonds de Solidarité Logement constitue le cœur de l'activité du pôle et un levier central d'intervention avec plus de 350 ménages accompagnés sur des mesures de suivi individuelles.



Un niveau d'activité soutenu

En 2025, l'activité a atteint 106 % des objectifs fixés, avec :

- Accès au logement : 105,7 %
- Maintien dans le logement : 90,3 %
- Accompagnements spécifiques : 121,9 %

Ces résultats traduisent une forte mobilisation des équipes dans un contexte de besoins croissants.

Des situations de plus en plus complexes

Les situations accompagnées dans le cadre du FSL mettent en évidence une précarisation des publics.

Le motif d'intervention le plus récurrent concerne des ménages, souvent bénéficiaires du RSA, hébergés chez un tiers (55 situations), illustrant les difficultés d'accès à un logement autonome.

Par ailleurs :

- 104 ménages ont bénéficié d'un accompagnement spécifique,
- Confirmant la présence de problématiques multiples nécessitant un accompagnement renforcé.

Maintien dans le logement

- 141 mesures ont été mises en œuvre, dont :
- 88 en médiation,
- 38 liées à des difficultés budgétaires,
- 14 liées à l'appropriation du logement.

Ces données soulignent l'importance du travail de prévention des ruptures locatives.

Accès au logement

- 111 ménages accompagnés en recherche logement,
- 31 accès au logement, soit 27,9 %.

Ce taux est à mettre en lien avec la tension du marché locatif.

Sorties de dispositifs

Sur les mesures terminées :

- 20,5 % des ménages ont accédé à un logement,
- 26,3 % ont nécessité un renouvellement,
- 14,6 % ont atteint les objectifs fixés.

Ces résultats traduisent la complexité croissante des situations et les limites structurelles du marché.

Axe collectif

- 229 personnes accompagnées,
- Objectifs dépassés (jusqu'à 113 %).

Ces actions constituent un levier de prévention et d'accès aux droits, favorisant l'autonomie des ménages.



Faits marquants de l'année 2025

Renforcement des partenariats avec les bailleurs

L'année 2025 a été marquée par le développement des missions sociales d'accompagnement (MSA), notamment avec Partenord Habitat. L'attribution de nouveaux appels d'offres a porté à cinq le nombre de MSA déployées sur le territoire.

Par ailleurs, les équipes ont été mobilisées sur des missions de pilotage social dans le cadre d'opérations de travaux, confirmant leur expertise dans l'accompagnement des locataires en contexte de transformation de l'habitat.

Consolidation de l'organisation interne

Le travail de restructuration engagé en 2024 a été pleinement déployé en 2025. Il s'est traduit par :

- La mise en place de fonctions de coordination,
- Une montée en compétences des professionnels,
- Une meilleure lisibilité des interventions.

La limitation du nombre de dispositifs suivis par chaque travailleur social a permis de renforcer la qualité des accompagnements et de sécuriser les pratiques.

Les réunions de pôle et les groupes d'analyse de pratiques professionnelles ont également contribué à structurer les interventions et à soutenir les équipes dans des situations souvent complexes.

Stabilisation progressive du modèle économique

Historiquement déficitaire, l'activité sociale a fait l'objet d'un travail de redressement engagé.

Les efforts engagés devraient permettre d'atteindre un équilibre budgétaire dès 2026, condition essentielle pour pérenniser les actions du pôle.

Déploiement de nouvelles missions avec l'ARS

L'obtention d'un appel d'offres en lien avec l'ARS a permis de développer des interventions dans le champ de l'habitat indigne.

Ce dispositif vise notamment à :

- Accompagner les communes dans l'évaluation des situations,
- Faciliter les procédures d'insalubrité,
- Informer et soutenir les ménages concernés.

Il implique également une extension géographique de l'intervention, notamment sur le Pas-de-Calais, générant de nouvelles contraintes organisationnelles mais aussi de nouvelles opportunités d'action.



L'année 2025 confirme le rôle structurant du Pôle d'Actions Sociales de SOLIHA Flandres dans l'accompagnement des ménages les plus fragiles.

Plusieurs points forts se dégagent :

- Un niveau d'activité élevé, avec près de 700 ménages accompagnés,
- Une reconnaissance renforcée des partenaires, notamment des bailleurs,
- Une organisation interne consolidée, améliorant la qualité des interventions,
- Une trajectoire financière en amélioration, qui appelle néanmoins une vigilance particulière quant à sa soutenabilité à moyen terme.

Dans un contexte de tension accrue sur l'accès au logement, le pôle démontre sa capacité à s'adapter, à innover et à maintenir un haut niveau d'exigence dans ses accompagnements.



Les perspectives pour l'année à venir s'inscrivent dans une logique de consolidation et de développement maîtrisé. Les principaux enjeux identifiés sont :

- Le maintien des financements, dans un contexte incertain,
- La stabilisation durable du modèle économique,
- La consolidation des équipes,
- Et surtout le renforcement de l'accès au logement, qui demeure le principal enjeu au regard des tensions observées sur le territoire.

ANNEXES

- Agir ensemble - Nos partenaires
- Composition du Conseil d'Administration
- Composition du Directoire
- Organigramme associatif

AGIR ENSEMBLE - NOS PARTENAIRES

Chez SOLIHA, nous sommes convaincus que les défis de l'habitat et de l'inclusion ne peuvent être relevés seuls. C'est en unissant nos forces avec des acteurs publics et européens, associatifs et privés que nous développons des réponses plus justes, plus efficaces et plus durables. (Cette liste est non exhaustive)



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Intervenant à titre personnel

Josseran FLOCH - Président

Jean-Pierre RENÉ - Vice Président

Philippe LEMAIRE - Trésorier

Gérard TOP - Trésorier Adjoint

Martine SENSE - Secrétaire Adjointe

Marie-Josèphe PLANCKE

Yves DUPIED

Jacques BEDEL

Alexandre ROMMELAERE

Annie PAGNERRE

Josée BLEUEZ

Union Territoriale SOLIHA HDF

Marie-Françoise LAVIEVILLE

Isabelle DAUCHY

Communauté Urbaine de Dunkerque

Jean-Luc GOETBLOET

Virginie VARLET

Sylvain MAZZA

Laurent SCHOUTTEET

Ville de Dunkerque

Leila NAIDJI - Secrétaire

Marie SIMATI

Catherine SERET

Danièle BELE-FOUQUART

Communauté de Communes des Hauts de Flandres

Pierre MARLE

Pierre DEFRANCE

Communauté de communes de Flandre Intérieure

Eddie DEFEVERE

Jean-Luc BARET

Cottage social des Flandres

Armand KNAPOUGEL

Flandres Opale Habitat

Christophe VANHERSEL

Olivier DUBOIS

COMPOSITION DU DIRECTOIRE



Marie DECROOCQ, Directrice générale
m.decroocq@solihha.fr



Anthony MANGEOT, Directeur Pôle Parentalité et Actions Sociales
a.mangeot@solihha.fr



Isabelle DEBAVELAERE, Directrice Pôle Habitat
i.debavelaere@solihha.fr

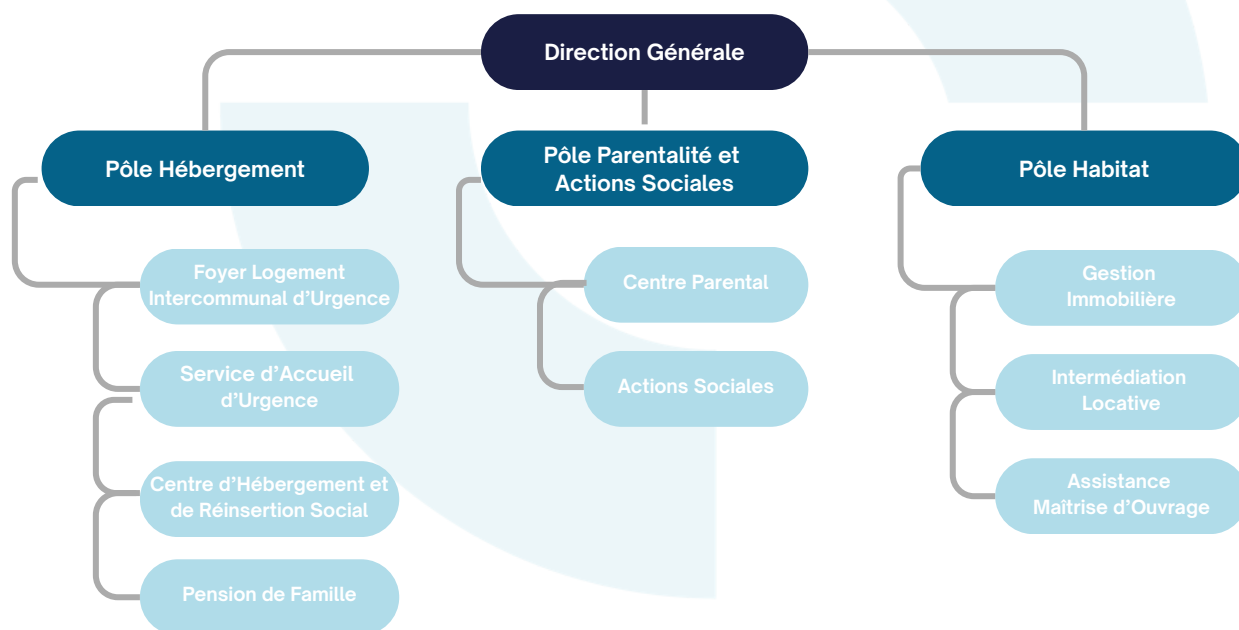


Delphine CORNETTE, Assistante de direction
d.cornette@solihha.fr



Safina LASSOI, Chargée de communication
s.lassoi@solihha.fr

ORGANIGRAMME ASSOCIATIF



SOLIHA Flandres
28 rue du sud, 59140 - DUNKERQUE
03 28 63 54 00
contact.flandres@solihha.fr
SOLIHAFlandres.fr



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
FLANDRES